

*MULTI-ACCUEIL
LES MINI-POUCES
Bâtiment Semper vivens
73320 TIGNES*

PROJET D'ETABLISSEMENT

PROJET SOCIAL

Environnement géographique

Le multi-accueil les Mini-Pouces est situé à Tignes le Lac en Savoie.

Au fond de la vallée de la Tarentaise à 2100m d'altitude, Tignes se trouve dans un cul de sac. L'été l'ouverture des cols permet l'accès vers d'autres vallées. En hiver, la commune est parfois isolée en fonction des conditions météo et des chûtes de neige. L'unique route d'accès peut parfois être fermée pendant plusieurs jours.

Paradoxalement, elle fait l'objet d'un afflux massif de touristes attirés par les sports d'hiver. La population peut alors décupler de décembre à avril. L'été, la commune attire aussi d'autres touristes.

Environnement socio-économique

La commune se développe donc grâce au tourisme.

De nombreuses familles sont attirées par un contexte économique favorable et un très faible taux de chômage longue durée. Cependant l'emploi reste en partie saisonnier ce qui conditionne l'activité de la structure.

Une grande partie des familles des enfants accueillis, n'est donc pas originaire de la région. Ces familles sont donc parfois isolées et ne peuvent s'appuyer sur le réseau familial en cas de difficultés. La crèche est donc souvent l'unique mode de garde.

Depuis quelques années, le nombre de logements sociaux a fortement augmenté, incitant les familles à s'installer.

La population, 2365 habitants en 2011, est donc jeune, 74% de la population a moins de 45 ans, et en âge de procréer (35 naissances en 2011).

La petite enfance à Tignes

Jusqu'à la création de l'association en 2000, le seul mode de garde pour les enfants de moins de 3 ans à Tignes, était l'accueil chez une assistante maternelle.

Il était donc de la volonté de certains parents de diversifier l'offre d'accueil et de pouvoir proposer aux familles un mode de garde collectif.

L'implication et la détermination des parents en collaboration avec la Mairie, la Caisse d'allocations familiales et le Conseil Général aboutissent à l'ouverture d'une structure d'accueil d'une capacité de 11 places en juin 2000 avec pour mission l'accueil permanent ou temporaire des enfants de 3 mois à 6 ans résidant à Tignes.

Peu à peu devant l'augmentation des demandes d'accueil, la capacité a pu être augmentée d'abord à 16 puis 20 places, grâce à l'agrandissement des locaux en 2005.

Actuellement, Les Mini-pouces reste le seul mode de garde collectif des enfants de moins de 3 ans sur la commune de Tignes.

Elle n'accueille pas la population touristique.

Devant la constante augmentation du nombre d'enfants accueillis et des demandes d'accueil non satisfaites, la volonté de l'association soutenue par la municipalité a été d'augmenter la capacité d'accueil de la structure associative.

Cette volonté a abouti à la construction d'un bâtiment « multifonctionnel » qui accueille le multi-accueil des Mini-pouces mais aussi une garderie touristique ainsi que les écoles de ski présentes sur la station. Chaque entité occupera des locaux différenciés.

Le multi-accueil est logé au rez-de rue dans un local d'environ 300m² permettant l'accueil de 30 enfants en période hivernale.

La volonté de l'association est de maintenir l'activité des assistantes maternelles en maîtrisant le nombre de places d'accueil de la structure.

Un accueil occasionnel de type « halte-garderie » est aussi possible.

Depuis la création du centre de loisirs par la Mairie de Tignes, les enfants scolarisés (4/6 ans) continuent à être accueillis dans la structure les samedis et parfois pendant les vacances scolaires.

L'objectif de l'association est de satisfaire les parents désireux de choisir un mode de garde collectif tout en maintenant l'équilibre financier de cette structure devenue pérenne et incontournable dans l'accueil des moins de 3 ans.

FONCTIONNEMENT

Ouverture

De décembre à avril, la crèche est ouverte 6 jours sur 7, du lundi au samedi de 8h00 à 18h30 à partir de 2018 et le reste de l'année 5 jours sur 7, du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00.

Le multi-accueil est fermé les jours fériés et 5 semaines / an dont 3 semaines au mois de mai et 2 semaines aux vacances d'automne.

Un multi-accueil:

La structure propose divers types d'accueil :

accueil régulier sous contrat: les places sont attribuées pour l'année en fonction des places disponibles

accueil occasionnel sous contrat: concerne les demandes d'accueil pour une période ou un nombre de jours limités (un ou deux jours par semaine ou pour les vacances scolaires par exemple).

accueil occasionnel sans contrat: concerne les accueils relevant de la halte-garderie.

La répartition des places accueil régulier/accueil occasionnel se fait en fonction des disponibilités.

L'équipe d'encadrement

Le personnel est composé d'une équipe de professionnelles de la petite enfance.

➤ la responsable de structure: infirmière D.E. Elle est responsable du bon fonctionnement de la structure, de la sécurité des enfants, du projet éducatif, des relations avec les parents, du suivi administratif et de l'exécution du budget établi en collaboration avec le bureau de l'association.

➤ une adjointe: auxiliaire puéricultrice qui assure la continuité des fonctions de direction.

➤ une éducatrice de jeunes enfants

➤ 4 animatrices en CDI à temps plein (auxiliaires puéricultrices, CAP petite enfance)

➤ 4 animatrices en contrat saisonnier pour l'hiver (auxiliaires puéricultrices, CAP petite enfance, BEP carrière sanitaire et sociale, EJE)

➤ 1 employée à temps partiel pour le ménage

L'association

Le bureau de l'association est composé de 9 personnes bénévoles.

Le bureau s'occupe de la gestion administrative et financière de la crèche et de l'association, de la comptabilité, de la gestion du personnel, des commissions d'admission, de la révision du règlement intérieur et des statuts de l'association, les relations avec la Mairie, la CAF, les mises à jour de statut avec la préfecture et les réflexions pour les améliorations à mettre en œuvre.

Financement

La structure est financée par :

- les parents : participation des familles et adhésions à l'association
- la mairie : - mise à disposition gratuite des locaux,
- financement du déficit
- la CAF : - prestation de service unique en fonction de la fréquentation,
- le contrat enfance

Les locaux :

Les locaux sont sur une surface totale de 300 m2.

Les enfants sont accueillis sur deux sections:

La section des petits : 8 / 12 enfants

- deux chambres équipées de lits à barreaux superposés ou non
- un espace pour le change et les soins, équipé de 2 postes à langer et d'un WC
- une salle d'activité avec un espace réservé aux bébés, un espace motricité, des tables pour les activités et les repas
- une biberonnerie

Elle regroupe les enfants âgés de 3 à 18 mois environ. Le passage dans la section des grands se fait en fonction du développement de l'enfant mais aussi en fonction des places disponibles.

La section des grands: 12 /18 enfants

-
- deux chambres, équipées de lits empilables, salles permettant aussi en journée des activités telles que danse, lecture d'histoires, activités manuelles, etc...
- une salle d'activité, où les enfants prennent aussi repas et collations. Elle dispose de différents espaces de jeux : un coin imitation, un espace motricité, un coin lecture, un coin calme, des tables pour les activités les repas.

C'est le lieu d'intégration des règles de la collectivité. L'enfant y apprend la notion d'appartenance à un groupe autour des différentes activités de la journée: repas, sieste, jeux...

Des espaces communs: cuisine, buanderie, hall d'accueil, bureau, salle du personnel

Une terrasse permet aux enfants de jouer dehors.

L'été un espace de jeux au RDC du bâtiment est délimité pour le multi-accueil.

PROJET EDUCATIF

Notre projet éducatif est régulièrement remis à jour afin de s'adapter à l'évolution de la structure et de l'équipe d'encadrement.

Le personnel a choisi de travailler en définissant des mots clefs qui représentent les valeurs éducatives de notre structure. Ils ont été placés en objectifs.

Les pratiques professionnelles qui en découlent sont ensuite décrites à travers les temps forts de la journée.

L'ACCUEIL

Objectifs: confiance, individualité, respect, bien-être.

Il s'agit du moment où l'enfant et sa famille rencontrent la crèche, ses locaux et son personnel. Moment primordial dans la relation qui va se créer, il doit être *individualisé*. La *confiance* doit s'installer afin d'accompagner au mieux la séparation.

«Les Mini-pouces» est un lieu où parents, enfants et professionnels échangent et communiquent toujours pour le *bien-être* de l'enfant le *respect* de ses habitudes de vie.

L'adaptation:

Dès l'inscription de l'enfant, une rencontre est organisée afin que parents et enfant visitent les locaux, rencontrent le personnel.

Puis une période d'adaptation progressive est définie. La durée sera variable selon les réactions de l'enfant et de ses parents.

- ➔ Prise en charge par une personne référente qui va permettre d'établir une relation de *confiance* et de *sécurité*. Cette personne restera l'interlocuteur privilégié des premières semaines.
- ➔ Une feuille d'adaptation où des informations concernant l'enfant, ses rythmes, ses habitudes, son développement seront recueillies par le dialogue avec la famille et l'observation de l'enfant.

L'accueil du matin:

Il se fait dans les sections.

Un membre du personnel est disponible pour l'accueil de l'enfant et ses parents.

- ➔ Recueil des informations concernant l'enfant: consignes, soins éventuels, humeur du jour, fatigue... sont notés sur le cahier de transmission afin de faire le lien avec l'environnement familial.
- ➔ Observation de l'enfant: déterminer ses besoins pour l'aider dans la séparation.
- ➔ Respect des réactions de l'enfant: pleurs, indifférence...
- ➔ Verbalisation de la séparation: «maman ou papa va partir, mais tu les retrouveras ce soir »

Un environnement favorable à la séparation est créé.

- Rituels du matin: mise en place de jeux simples en autonomie, lecture d'un livre ou activité simple avec accompagnement d'un membre du personnel.

L'accueil du soir:

- Parents et enfants prennent le temps se retrouver.
- Les transmissions sur la vie de l'enfant pendant la journée de crèche sont faites par un membre du personnel.

LE JEU

Objectifs: autonomie, bien-être, socialisation, limites, développement.

Le jeu libre:

“Jeu: activité non imposée, à laquelle on s'adonne pour se divertir et en tirer un *plaisir*”
définition Petit Larousse.

Il est essentiel au développement de l'enfant (imaginaire, sensorialité, motricité...) et l'aide à acquérir son *autonomie*.

- L'aménagement des 2 sections permet à chaque enfant de choisir l'activité qui lui conviendra selon les moments de la journée.
Différents espaces de jeux sont créés et modifiés régulièrement : coin motricité, jeux d'imitation (poupées, cuisine, garage, atelier bricolage...), coin lecture et détente, tapis d'éveil pour les bébés avec hochets, tissus, musiques...
- La présence de l'adulte *sécurise* et rassure l'enfant dans ses activités de jeux. Il intervient peu, il est là pour *aider l'enfant à faire seul*.

Les jeux dirigés:

Des activités plus organisées sont proposées, jamais imposées, aux enfants selon un programme établi par l'équipe en fonction de l'âge et du *développement* du groupe d'enfants. Elles peuvent fixer des *limites*. Les jeux collectifs aident l'enfant dans son processus de *socialisation*.

- Organisés par thèmes: motricité, toucher-manipulation, arts plastiques, activités d'eau, construction, ... A chaque thème correspondent un certain nombre d'activités.
- Des consignes et des règles sont énoncées en début d'activité et l'adulte encourage l'enfant à les respecter.

LE REPAS

Objectifs: autonomie, respect, socialisation, limites, bien-être.

Le repas est un temps fort de la journée. Il permet de marquer une pause, c'est un moment de détente, de *plaisir*, de convivialité. Il comporte certaines règles qui vont pousser l'enfant vers sa *socialisation*.

- *Respect* des rythmes et des habitudes de chaque enfant. Les biberons des bébés sont donnés en fonction des besoins de l'enfant et non pas à heures fixes. Les repas apportés par les parents permettent de respecter les habitudes alimentaires.
- Un enfant ne sera pas forcé à manger s'il n'a pas faim mais incité à goûter le plat qui lui est

- proposé. Manger doit apporter un *bien-être*.
- ➔ Chez les bébés, les biberons seront pris dans les bras de l'adulte référent de préférence.
 - ➔ Après les repas en transat au moment de la diversification, l'enfant mange en chaise haute quand qu'il a acquis la position assise.
Dès qu'il est capable de s'asseoir seul sur une chaise, l'enfant choisi sa place à table.
 - ➔ Dès qu'il en est capable, l'enfant est incité à manger seul (avec cuillère et fourchette ou avec les doigts pour les plus jeunes).
 - ➔ L'enfant est aidé dans l'application des règles inhérentes à l'acte social que constitue un repas pris en commun. (rester assis, patienter, respecter la tranquillité du copain qui n'a pas terminé son repas...)

L'HYGIENE ET LE SOIN

Objectifs: individualité, verbalisation, respect, bien-être, confiance

Chaque soin pratiqué est une *rencontre individuelle* avec l'enfant.

Les soins d'hygiène apportent confort et *bien-être* à l'enfant qui doit se sentir en *sécurité* et en confiance entre les mains de l'adulte. Son corps est *respecté*.

Chaque geste est *verbalisé*, expliqué.

- ➔ L'enfant est prévenu du soin qui va être réalisé. La professionnelle l'appelle par son prénom et lui parle tout au long du soin en décrivant ce qu'elle fait et ce qu'elle attend de l'enfant. Elle est attentive à ses réactions. Son regard est fixé sur celui de l'enfant. Le soin ne sera pas interrompu par une intervention extérieure.
- ➔ L'apprentissage de la propreté se fait en concertation avec les parents, chaque étape est discutée avec eux. Le pot est proposé jamais imposé.
Si l'enfant en formule le désir, les couches peuvent être retirées.
- ➔ Les "bobos": l'enfant est rassuré puis les soins sont effectués en expliquant leur nécessité et leur déroulement.

LE SOMMEIL

Objectifs: bien-être, repères, individualité, confiance, respect

Les besoins et les rythmes de sommeil varient d'un enfant à l'autre.

L'endormissement est le moment qui conditionne la qualité du sommeil qui va suivre.

L'enfant doit pouvoir se laisser aller en toute confiance vers une sieste. Il sera rassuré si un rituel est instauré et respecté.

La sieste des bébés:

- ➔ Lors de la période d'adaptation et des transmissions, les parents sont interrogés sur le sommeil de leur enfant, ses habitudes d'endormissement, la qualité de son sommeil, la durée des temps de repos...

- Les professionnelles sont attentives aux signes de fatigue (bâillements, l'enfant se frotte les yeux, suce son pouce...) Elle explique alors à l'enfant qu'il va aller se reposer, le change si besoin et l'emmène dans son lit.
- Chaque bébé a une place attribuée dans le dortoir. Il ne changera pas de lit.
- Afin de l'aider à satisfaire son besoin de nidation, la turbulette est proposée mais non-imposée en fonction de ses habitudes.
- L'enfant est levé dès qu'il est réveillé.
- Certains enfants ont besoin d'être rassurés par la présence de l'adulte et la sieste dans la chambre est angoissante pour eux: le transat est alors proposé. Peu à peu, l'enfant sera accompagné pour qu'il puisse s'endormir plus sereinement dans une chambre.

Le repos des grands:

- Un temps de repos a lieu chaque jour après le repas. Un enfant fatigué le matin peut se reposer dans la chambre des bébés.
- Un enfant ne sera pas réveillé par l'adulte même à la demande des parents.
- Rituel: lecture d'une histoire, musique d'endormissement qui sera arrêtée dès que les premiers enfants dorment.
- Un adulte reste présent dans la chambre tout au long de la sieste.
- Les levés sont échelonnés par petits groupes.

LE « DOUDOU »

Objectifs: sécurité, confiance, repères

Le «doudou» ou objet transitionnel, selon Winnicot, aide l'enfant à devenir un être social. C'est un objet rassurant qui fait le lien entre la maison et la crèche.

- Le doudou est proposé aux enfants pour la sieste et les moments difficiles de la journée.
- Il reste à disposition soit visuellement chez les bébés soit dans sa panier à doudou chez les grands.
- L'enfant est incité à déposer son doudou après la départ des parents tout en sachant qu'il peut le prendre à tout moment dans la journée sauf pendant les activités et les repas.
- La tétine reste réservée aux siestes et gros chagrins, c'est l'adulte qui la donnera à l'enfant s'il en exprime le besoin.

La crèche est un mode de garde choisi par les parents pour leur enfant. Ils restent acteurs dans la prise en charge de leur enfant au sein de la structure aux côtés des professionnelles qui restent à l'écoute de leurs inquiétudes, de leurs besoins. L'individualité de l'enfant est préservée. Petit à petit, en respectant ses rythmes, il est accompagné dans sa recherche d'autonomie.